

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION ET
DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

—
**SÉANCE 98
13 octobre 2010**

1 - Points d'ordre général

Procès verbal de la 96^{ème} séance du 28 juillet 2010

Procès verbal de la 97^{ème} séance du 10 septembre 2010

2 - Textes présentés pour avis

2.1 Projets de textes de nature législative

Néant

2.2 Projets de textes de nature réglementaire

2.2.1) Projet de décret en Conseil d'État relatif aux modalités de calcul du taux annuel effectif global

2.2.2) Projet de décret modifiant l'article D 614-1 du code monétaire et financier relatif à la composition du CCSF

2.2.3) Projet de décret pris pour l'application des 1° et 2° du II, ainsi que du b) du 3° du II, de l'article 20 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 sur les frais de gestion et de distribution prélevés par certains fonds et sociétés holdings de capital investissement bénéficiant d'avantages fiscaux

(pour information CCLRF pas d'avis)

2.2.4) Projet d'arrêté pris pour l'application du décret pris pour l'application des 1° et 2° du II, ainsi que du b) du 3° du II, de l'article 20 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 sur les frais de gestion et de distribution prélevés par certains fonds et sociétés holdings de capital investissement bénéficiant d'avantages fiscaux

(pour information CCLRF pas d'avis)

- 2.2.5) Projet d'arrêté fixant le taux de la contribution des assurés au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions
- 2.2.6) Projet d'arrêté fixant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du Fonds national de gestion des risques en agriculture

2.3 Projets de règlements comptables

- 2.3.1) Deux projets de règlements de l'Autorité des Normes Comptables afférents aux publications annuelles et trimestrielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant respectivement les règlements CRB n°91-01 et 97-03
- 2.3.2) Quatre projets de règlements de l'Autorité des Normes Comptables afférents aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant respectivement les règlements CRB n°91-01 et les règlements CRC n°99-07, 2002-04 et 2002-05